

## Modalités disponibles

Presentiel

## Durée de la formation

Durée de la formation : 14 heures.

## Public

Tout public souhaitant devenir sauveteur secouriste du travail

## Prérequis

Savoirs de base lu, parlé, écrit

## Formateur

Formateur SST certifié par l'INRS.

## Méthodologie et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques, jeux de rôles, mises en situation sur des cas concrets.  
Méthode heuristique et démonstration en temps réel.  
Utilisation de matériel de simulation.

## Objectifs

Le SST devra être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victimes.

Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours.

Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise. Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise.

Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

## Suivi et évaluation

Évaluation certificative.

- À l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation

et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.

- Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une nouvelle session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST (MAC SST) pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

## Financement

Tarif de la formation : 500,00 € HT soit 600,00 € TTC

## Satisfaction

Taux de satisfaction global : 100%

Délai d'accès de 16 à 30 jours selon le financement demandé.

Contactez le service formation continue pour obtenir un devis ou toute assistance technique lors de formation à distance.

Informations complémentaires disponibles sur notre site Internet : [www.cfahconseil.com](http://www.cfahconseil.com)

## I Contenu

1.1- Intervenir face à une situation d'accident du travail  
a. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise  
- Identifier le cadre juridique du rôle du SST  
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

b. Protéger de façon adaptée  
- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations  
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées  
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

c. Examiner la victime  
- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée  
- Reconnaître les autres signes affectant la victime  
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

1.2- Intervenir face à une situation d'accident du travail  
a. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime  
- Définir les différents éléments du message d'alerte  
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise  
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

b. Secourir la victime de manière appropriée  
- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer  
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques  
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

2.1- contribuer à la prévention des professionnels dans l'entreprise  
a. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise  
- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise  
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

b. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail  
- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées  
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

2.2- contribuer à la prévention des professionnels dans l'entreprise  
a. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement  
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée  
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Délai d'accès de 16 à 30 jours selon le financement demandé.

Contactez le service formation continue pour obtenir un devis ou toute assistance technique lors de formation à distance.  
Informations complémentaires disponibles sur notre site Internet : [www.cfahconseil.com](http://www.cfahconseil.com)

H&C Conseil 6 Place de Regensburg 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tel : 0473932592 - Siret 42924994900075

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 83 63 03371 63 auprès de la Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes